

Contrat de maintenance du site web

est à 🤰 ci-après désignée « le Client », L'association SALAUS ROVIER, [nom et qualité], di metri ce sous Icana de Nemaje, [forme al Registre du Registre du le numero salossipie de la [forme juridique], dont le siège social Commerce et des Sociétés de Représentée par

d'une part

et

et enregistré au registre du commerce sous le numéro SIRET suivant : 79777522800019 représenté par Jonathan ANDRE, webmaster ci-après désignée « le prestataire », La société CreaZo, dont le siège social se situe au 73 rue Jean Perrin, 34090 Montpellier

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la prise en charge de la maintenance du site web désigné force majeure Le prestataire est responsable de la bonne exécution de la prestation, par le client par la société CreaZo spécialisée dans le domaine informatique. ou de cas fortuit, suivant les dispositions en vigueur sauf en cas en matière

Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée dans les cas suivants

responsabilité civile.

- Inaccessibilité du site internet résultant d'une panne de l'hébergeur
- Indisponibilité du site internet résultant d'une mauvaise manipulation de la part du

Le présent contrat a donc pour objet de définir les modalités de maintenance du site web : www.ale-montpellier.org.

ARTICLE 2 - DETAIL ET TARIF DE LA MAINTENANCE

pour votre site www.ale-montpellier.org. Afin d'assurer un service de suivi de qualité et une maitrise du budget global, l'agence

suivants (les aménagements sans impact sur le périmètre fonctionnel défini dans le cahier des charges initial), le cout total de cette prestation est facturée 900€ TTC. Cette proposition inclue une maintenance illimitée de 3 mois puis 21h sur 9 mois



Il sera possible d'ajouter des jours supplémentaires à la maintenance adaptative par pack de 7 heures à 250€ TTC.

Nous assurons aussi l'intégralité de la maintenance corrective :

- Stabilisation du site
- Suppression des bugs
- Risque de régression
- Anomalies entrant dans le cadre de la garantie

aux utilisateurs Cette maintenance comprend les mises à jour du CMS Wordpress, ainsi que l'assistance

nouveau devis. Toute maintenance évolutive (Modifications hors commande initiale) fera l'objet d'un

(hors jours feriés). 12h30 et de 14h à 19h00, et s'engage à prendre en compte toute demande sous les 48h Le webmaster est joignable par mail (contact@creazo.fr) du lundi au vendredi, de 9h30 à

ARTICLE 3 – TRAVAIL EXCEPTIONNEL

la carte des villes de la métropole de Montpellier. Dans le cadre de la continuité du cahier des charges, un travail est en attente, il s'agit de

n'entrainera aucun coût supplémentaire tant qu'il restera dans le périmètre définie Celle-ci sera intégrée au site selon les éléments du cahier des charges du client et

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage et s'oblige envers le prestataire à ce qui suit :

- puisse procéder à la maintenant du site web. client doit fournir au prestataire l'accès au serveur web afin que ce dernier
- propriété intellectuelle, la publicité, les concours publicitaires, la protection des consommateurs, la protection des renseignements personnels et la protection des applicables, y incluant, mais non limitativement, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la publicité, les concours Les éléments du site web doivent respecter toutes les lois et tous les règlements

ARTICLE 5 - CONDITIONS DU REGLEMENT

souscription du contrat de maintenance et devra être réglé au prestataire sous 7 jours La facture de la prestation effectuée par le prestataire sera adressée au client à la

la facture adressée au client. Le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la prestation en cas de non règlement de



ARTICLE 6 - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de douze mois.

ARTICLE 7 - SUBSTITUTION

cela emporte cession du contrat de services au profit du sous-traitant agréé, qui de plus Le prestataire se réserve la possibilité de déléguer l'exécution du contrat en tout ou partie, à titre provisoire ou définitif, toute personne morale ou physique de son choix, sans que n'est pas autorisé à conclure un contrat de service avec le client.

ARTICLE 8 - LITIGES - CONCILIATION

Les parties communiqueront pour régler à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat. En cas de contestation relative à l'application ou à l'interprétation du présent contrat, les litiges seront réglés par les juridictions compétentes

Fait à : Hortpellie

Le/3/03/2015

Signatures précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord. Lu et approuvé »

Le prestataire

Le Client

Pour la société CreaZo Mr Jonathan ANDRE

bar pour ac

In all allowing

Le présent contrat est à nous retourner signé et daté